

# DUGNY

*pour tous !*

J'apporte mon soutien à la liste Dugny pour tous, menée par Quentin GESELL, pour les élections des 15 et 22 mars 2020,

Je fais un don par chèque de \_\_\_\_\_ euros , à l'ordre de « M. Houlbert, mandataire financier de Q. Gesell »

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20 \_\_\_\_

Signature :

Formulaire à renvoyer rempli, accompagné de votre chèque à l'ordre de « M. Houlbert, mandataire financier de Q. Gesell », à l'adresse :

**Dugny pour tous**  
**19, avenue Louis Larivière**  
**93440 Dugny**

Le reçu qui vous sera adressé par le mandataire financier, édité par la CNCCFP, vous permettra de déduire 66% de votre don sur vos futurs impôts, dans les limites fixées par la loi. Conformément à l'article L.52-9 du Code électoral, le mandataire financier est seul habilité à recevoir des dons en faveur de la campagne de Quentin Gesell et de la liste Dugny pour Tous, dans les limites précisées à l'article L.52-8 du Code électoral, modifié par la loi de finances pour 2006, article 5-II N°2005-1719 du 30/12/2005. Don maximum autorisé : 4 600 euros.

.....

Les données recueillies sur ce formulaire sont traitées par Quentin Gesell afin de vous transmettre les informations relatives à son actualité, aux événements organisés et de lui permettre de vous envoyer des communications politiques. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement des données vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous disposez également de la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en nous adressant votre demande accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse postale indiquée précédemment.